

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf le dix-neuf décembre, à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SOUZY, dûment convoqué sous la présidence de Monsieur Guy SAULNIER, Maire.

➤ Séance du	:	19 décembre 2019
➤ Date de convocation	:	13 décembre 2019
➤ Nombre de conseillers en exercice	:	14
➤ Nombre de conseillers présents	:	13
➤ Nombre de conseillers votants	:	13
➤ Date d'affichage	:	24 décembre 2019
➤ Numéro d'ordre de la délibération	:	N°61-2019

Étaient présents : Guy SAULNIER – Luc TAVERNIER – Daniel MURE – Roger VERMARE – Nicole DOITRAND – Françoise PONCET – Dominique BLANC – Cyrille PUPIER – Lionel VERRIERE – Marie-Thérèse PITAVY – Bruno MAUVERNAY – Sandrine PONCET – Patrick VOLAY.

Était excusé : Denis PONCET

Était absent : /

### Objet : Tarifs des concessions cimetièrè

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à définir les tarifs des concessions au cimetière communal applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de FIXER les tarifs des concessions au cimetière communal comme suit, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

CIMETIERE	Durée de concession	1 PLACE	2 PLACES
ANCIEN	15 ANS	80 €	160 €
CIMETIERE	30 ANS	160 €	320 €
NOUVEAU CIMETIERE	30 ANS	210 €	420 €
<b>COLOMBARIUM</b>			
CONCESSIONS	15 ANS	400 €	avec fourniture de la 1re plaque
	30 ANS	600 €	
	Plaque supplémentaire	70 €	
REDEVANCES	Dispersion des cendres au Jardin du souvenir	50 €	
	Plaquette nominative jardin du souvenir	50 €	
	Ouverture et fermeture des réceptacles et dépôt d'une urne, au-delà de la première	20 €	

Ainsi fait les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Maire  
Guy SAULNIER

